

RÈGLEMENT

2ème Fête de la mobilité douce Course vélo de 6 heures – 13 octobre 2024

* Organisateur : ISSOIRE SPORT ORGANISATION

* Type de l'épreuve : endurance par équipe de 6 coureurs maximum sur un circuit fermé et durant 6 heures.

* Dossards : à partir de 8h30 au circuit d'Issoire.

* Horaires :

- de 8h30 à 11h30, accueil et formalités administratives,
- à partir 11h échauffement et mise en place,
- 12h départ de la course et passages des relais à la convenance des équipes.



* Départ : circuit d'Issoire, rue Albert de Dion, ZI de Lavaur 63500 Issoire.

* Épreuve ouverte à tous, licenciés (UFOLEP, FSGT, FFC, FFTRI) ou non licenciés

(avec certificat médical obligatoire de non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition datant de moins d'un an).

* Le port du casque est obligatoire.

* les mineurs (17 ans minimum) devront fournir une autorisation parentale.

* Des arbitres ou commissaires feront respecter le règlement notamment pour les passages de relais.

* Droit d'engagement : 120€ par équipe avant le 4 octobre 2024.

* L'épreuve : un seul coureur par équipe se trouve sur la piste. Chaque équipe sera en possession d'un ou plusieurs transpondeurs. Les passages de relais s'effectueront dans une zone dédiée et contrôlée par des commissaires.

Une équipe peut être constituée de 1 à 6 coureurs. Les équipes devront être autonomes pour l'assistance, le soutien et tous les aspects logistiques. Les vélos à assistance électrique sont autorisés mais les équipes utilisant ce type de vélo seront prises en compte dans un classement particulier. Les vélos de type « chrono » sont autorisés mais les prolongateurs, bien qu'autorisés, ne doivent pas dépasser les poignées de changement de braquet (cocottes). L'équipe qui aura effectué le plus de tours remporte la course.



* Renseignements au : 06-75-19-79-75 ou par mail issoiresportorganisation@gmail.com

BULLETIN D'ENGAGEMENT

2ème Fête de la mobilité douce

Course vélo de 6 heures – 13 octobre 2024

Nom de l'équipe (obligatoire) : _____

Numéro d'équipe et de transpondeur (réservé à l'organisation) : _____

	NOM	PRÉNOM	N° licence	Ou certificat médiale	Date de naissance
Coureur 1					
Coureur 2					
Coureur 3					
Coureur 4					
Coureur 5					
Coureur 6					

DROIT D'ENGAGEMENT :

120 € par équipe quel que soit le nombre de participants avant le 4 octobre 2024.

Par courrier (avec copie de licence ou certificat médical de tous les participants).

Règlement par chèque libellé à l'ordre de « Issoire Sport Organisation ».

DROIT A L'IMAGE :

Les organisateurs pourront faire figurer sur tous supports des photos où vous serez visibles.

« Je déclare avoir pris connaissance du règlement, notamment pour la présentation de la licence ou du certificat médical de non contre-indication de la pratique du cyclisme daté de moins de 1 an ».

A _____ le _____,
Signatures des coureurs,

Bulletin à retourner (accompagné du règlement et des copies de licences ou certificats médicaux) à :
ISSOIRE SPORT ORGANISATION, 15 avenue Kennedy – 63500 ISSOIRE